



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DU BOIS

REUNION DU 12 NOVEMBRE 2025

COMPTE-RENDU

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est réunie le 12 novembre 2025 sous la présidence de M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional Grand Est et de M. Jacques WITKOWSKI, Préfet de Région Grand Est.

La liste des participants est jointe en **annexe 1**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Aides forêt-bois
 - Bilan des aides 2023 et 2024 (Etat, Région, Fonds européens).
 - Présentation de dispositifs d'aide : renouvellement forestier FNV (Etat), actualités aide Région (Région).
2. PRFB, avancement suite au bilan à mi-parcours avec focus sur deux thématiques :
 - Equilibre sylvo cynégétique : mise en œuvre de l'animation sur les zones à enjeux.
 - Défense de la forêt contre les incendies.
3. Ressource forestière et bois énergie :
 - Utilisation en Grand Est de l'étude « projection des disponibilités en bois » IGN/FCBA 2024.
 - Suivi des consommations BIBE.
 - Observatoire régional biomasse.

Les documents de séance et les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.rie.gouv.fr/reunion-de-la-crfb-du-12-novembre-2025-a4885.html>

M. LEROY ouvre la séance de la commission accompagnant une filière qu'il déclare essentielle. Il constate que la forêt est fragile, victime du changement climatique et menacée à présent par le risque incendie, ce qui l'affecte dans sa capacité de stockage de carbone. Il précise que la filière bois est une filière majeure de la région, constituant un pilier de l'économie et illustre le soutien à cette dernière notamment par le lancement du dispositif « Petite forêt privée », le succès rencontré par Sylv'ACCTES, la mise en œuvre du projet Life Adapt'Est et l'aide à l'amélioration des infrastructures forestières. Il souligne l'importance de la formation avec 3 700 apprenants inscrits dans les formations forêt-bois régionales.

M. WITKOWSKI confirme l'importance de la filière forêt-bois pour le Grand Est et reconnaît que la forêt rencontre plusieurs difficultés. Il précise que le sujet de l'adaptation au changement climatique est primordial et que l'équilibre sylvo-cynégétique est nécessaire à l'exploitation de la forêt et au bon fonctionnement de ses services écosystémiques.

Point 1 – Aides forêt-bois

Présentation par M. LAUTH (Conseil régional, direction de l'économie et du vivant), M. VIADER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporamas.

M. BESSIN note que les 8 000 ha bénéficiant d'aides au renouvellement ne représentent que 0,42% de la surface forestière régionale.

M. WITKOWSKI interroge l'assemblée au sujet des freins identifiés pour le dispositif d'aide au renouvellement forestier France Nation Verte.

M. DAGNEAUX indique que les communes ont des difficultés financières et qu'elles réduisent leurs investissements forestiers à cause des incertitudes provoquées par le changement climatique. Il précise que les financements ne sont pas à la hauteur, notamment à cause du surcoût lié à la protection contre le gibier. A ces aspects financiers s'ajoute le regard critique de la société sur les travaux. Il estime qu'il y a un réel besoin de communication sur la nécessité d'investir en forêt.

M. BESSIN fait remarquer que le montant moyen d'aide au renouvellement forestier est de 5 600€/ha, ce qui n'est pas négligeable.

Mme DUNOYER apprécie le soutien apporté à la forêt, mais regrette que tous les peuplements ne soient pas éligibles et que les dossiers soient parfois compliqués à monter. Elle précise que certains retards de paiement sur les dispositifs précédents ne permettent pas aux propriétaires de s'engager à nouveau. Elle plaide pour le maintien du dispositif d'aide actuel.

M. PAILLERAU souhaiterait connaître la part dédiée aux dispositifs de protection contre le gibier sur l'ensemble des aides présentées.

M. VIADER précise qu'elle représente environ 20% des montants et que plus de 95% des dossiers aidés comportent des protections.

M. LEROY demande si les dégâts de gibier sont croissants ou si une stabilité est constatée.

M. PAILLERAU indique qu'il ne constate pas de changement significatif, les dégâts restants plutôt élevés voire très élevés selon les secteurs.

Mme DUNOYER signale que les essences introduites actuellement en forêt sont plus appétentes pour le gibier et nécessitent plus de protection. Elle précise qu'une forêt à l'équilibre devrait pouvoir être renouvelée sans protection.

M. DAGNEAUX ajoute que la forêt est fragile dans sa phase de jeunesse. Il constate que les populations de gibier ne faisant qu'augmenter, la pression sur les forêts augmente également. Il confirme que certaines essences sont plus fragiles et constate que l'épicéa et le hêtre, qui sont peu appétents, ne sont plus des essences adaptées à la région.

M. DIEUDONNE remercie la Région d'être à l'écoute des entreprises de travaux forestiers, en particulier pour la mise en place d'une aide à l'installation. Il regrette que ces entreprises ne puissent pas répondre aux propositions de chantiers de la part des communes, essentiellement par manque de main d'œuvre.

Point 2 – PRFB, avancement suite au bilan à mi-parcours avec focus sur deux thématiques

Introduction par M. CAQUINEAU (Conseil régional, direction de l'économie et du vivant) et M. KARCHER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois), focus présentés par Mme SOUPLET et M. LEVY (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) et M. REVERDY (OFB) – cf diaporama

Focus équilibre sylvo-cynégétique

M. DAGNEAUX se dit satisfait du financement d'un animateur à l'OFB, soulignant l'importance d'avoir un regard extérieur sur le sujet et est confiant sur l'aboutissement des travaux engagés. Il précise qu'à cause de leur surdensité, certains cervidés sont dans un mauvais état sanitaire.

M. LEROY demande si ce constat est localisé.

M. DAGNEAUX précise qu'il s'agit de zones compliquées à chasser pour diverses raisons telles que l'accessibilité, la fréquentation auxquelles s'ajoutent des conditions météorologiques parfois défavorables. Il estime qu'il faut faire confiance aux chasseurs en leur expliquant les enjeux.

M. ARNOULD confirme que la prise de conscience fonctionne bien avec les chasseurs locaux, mais regrette qu'avec la baisse démographique de ces derniers, les chasseurs viennent de plus loin et ont pour objectif une chasse de consommation sans s'attacher à comprendre les enjeux du territoire.

M. HECKENBENNER reconnaît des avancées depuis 2018, même s'il subsiste encore des lacunes sur l'Est de la région car l'outil « indicateurs de changement écologique » (ICE) n'est pas complètement mis en place. Il alerte l'assemblée sur l'attention à porter lors de la location des baux de chasse en 2028 avec une adaptation des tarifs, en précisant qu'il n'est pas possible de louer une chasse chère tout en demandant un fort prélèvement. Il indique par ailleurs que certaines communes veulent conserver les revenus de la chasse. Il estime qu'il faut diversifier les modes de chasse, citant notamment la possibilité de pratiquer la chasse individuelle dès le 1^{er} juin.

Mme DUNOYER regrette qu'il faille investir dans les protections contre le gibier plutôt que dans l'adaptation des peuplements au changement climatique. Elle signale que les propriétaires forestiers ont besoin de l'appui de l'Etat afin que la concertation avec les chasseurs se poursuive.

Focus défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

M. BALLETT confirme qu'après la mise en évidence des massifs à classer, la phase de concertation locale débute ce soir pour les Vosges par une première réunion à La Bresse. Il précise que quatre autres réunions se tiendront dans le département, jusqu'en décembre. Il constate la construction d'habitats insolites dans les bois, autorisés dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), ce qui augmente le risque feux de forêt. Il regrette qu'aucune réglementation n'existe pour lutter contre ces constructions à l'intérieur des forêts. Il souhaiterait voir ajouter des mentions dans les PLU et les politiques d'aménagement pour diminuer ce risque.

M. WITKOWSKI signale que le sujet est connu dans le sud de la France et que ce risque y est pris avec beaucoup de pertinence car les constructions sont interdites. Il estime qu'il ne faut pas laisser s'installer des activités dans les zones à risque et précise que c'est le zonage qui va permettre d'empêcher cela.

Point 3 – Ressource forestière et bois énergie

Présentation par Mme JUNKER (FIBOIS Grand Est), M. COULMIER (Conseil régional, direction de l'économie et du vivant) et M. TOUSSAINT (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. PAILLEREAU souhaite avoir l'explication des termes « disponibilité en bois forestiers ».

M. TOUSSAINT précise que dans l'étude IGN, il ne s'agit pas de l'accroissement biologique, mais de la disponibilité variant suivant les scénarios de gestion choisis.

M. PAILLEREAU aimerait savoir si l'on récolte plus que cette disponibilité.

M. TOUSSAINT indique que cela dépend des scénarios et précise qu'il en existe certains avec décapitalisation.

M. ORIEL s'inquiète des chiffres annoncés pour la disponibilité en bois en rapport avec les investissements réalisés dans les scieries.

M. LEVY précise qu'il s'agit de tendances mais qu'il faut néanmoins s'attendre à une production moins forte à l'avenir.

M. LEROY demande si certains massifs sont plus concernés que d'autres.

M. LEVY indique qu'il s'agit bien de l'adaptation à la région d'une étude nationale. Ce nouveau modèle traduit une production de bois moins importante que ce qui avait été prévu dans les trajectoires du PRFB.

Conclusion

M. LEROY constate que les enjeux sont importants, souligne l'intérêt de la CRFB et remercie le travail réalisé par la filière. Il ajoute qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans les outils de pilotage et est satisfait de constater que la filière forêt-bois du Grand Est constitue un écosystème où les acteurs se parlent et répondent présent en réunion. Il estime qu'il est nécessaire de dépasser certains préjugés par une meilleure communication et une clarification des enjeux.

M. WITKOWSKI remercie les participants à la commission pour leur présence. Il indique que les travaux de la CRFB permettent de réunir les éléments prospectifs pour orienter les politiques publiques et précise à titre d'illustration, que les nouveaux projets de biomasse reçoivent d'ores et déjà des avis défavorables lorsque la ressource ne paraît pas suffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, MM. LEROY et WITKOWSKI remercient les intervenants ainsi que l'assemblée pour leur participation aux débats et clôturent la séance.

ANNEXE 1

LISTE DE PRESENCE

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2022-110 du 28 février 2022	Membres présents ou représentés	Accompagnateurs
M. le préfet de région ou son représentant	WITKOWSKI Jacques, préfet de région Grand Est	BOUJU Samuel, secrétaire général pour les affaires régionales et européennes (SGARE) Grand Est.
M. le président du conseil régional ou son représentant	LEROY Franck président du Conseil Régional Grand Est	BLONDEL Anne-Sophie, directrice, direction de l'économie du vivant (DEV) LAUTH Raphaël, DEV, chef du service forêt-bois COULMIER Xavier, DEV, adjoint au chef du service forêt-bois CAQUINEAU Tom, DEV, service forêt-bois, chargé de mission RIVIERE Virginie, maison de la Région - Epinal NOSELLI Violette, DEV, service forêt-bois, chargée de mission MILET Hélène, collaboratrice du cabinet du Président
M. le directeur régional de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant	Pierre BESSIN, directeur régional	DE VALICOURT Loïse, directrice adjointe, DRAAF LEVY Frédéric, chef du service régional de la forêt et du bois, SERFOB VIADER Stéphane, adjoint chef de SERFOB SOUPLET Marie-Odile, cheffe du pôle gestion forestière durable, SERFOB TOUSSAINT Etienne, chargé de mission, SERFOB KARCHER Eric, chargé de mission, SERFOB PIERREL Romaric, chef du pôle santé des forêts, SRAL PLAT Marie-Eve, apprentie, chargée d'études, SERFOB
M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	RAGUET Lyne, STECCLA, chef de pôle adjointe « énergies renouvelables »	BERTEAUX Caroline, SEBP, chargée de mission espaces naturels
M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant	GISSELBRECHT Fabienne, agent de prévention, pôle travail.	CUNCHE Séverine, conseillère bioéconomie
M. le président de la commission agriculture, viticulture et forêt du conseil régional ou son représentant	MOREAU Béatrice, vice-présidente	
M. le président du conseil départemental d'Alsace ou son représentant		
M. le président du conseil départemental des Ardennes ou son représentant	BOURGEOIS Noël, président, excusé Représenté par WATHY Marc, vice-président	
M. le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant	LACROIX Nicolas, président, excusé	
M. le président du conseil départemental des Vosges ou son représentant	VANNSON François, président, excusé Représenté par ROUSSEL Alain, conseiller départemental délégué	ARTEL Guillaume, chargé de mission forêt
M. le président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant	DUMONT Jérôme, excusé	
Deux représentants de l'Union régionale des communes forestières	THOMAS Jérôme, président, excusé	LEVILLAIN Axelle, directrice
M. le président de l'association des parcs naturels régionaux du Grand Est ou son représentant	CERVANTES Jésus, président PNR de la Forêt d'Orient, excusé	

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2022-110 du 28 février 2022	Membres présents ou représentés	Accompagnateurs
M. le président du centre régional de la propriété forestière Grand-Est ou son représentant	OTT Vincent, président, excusé	
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière Grand-Est ou son représentant	BALLET Sylvère, vice-président	RICHARD Hervé, directeur CNPF Grand Est
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	DAGNEAUX Denis, directeur territorial par intérim	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial
Mme la directrice régionale de l'office français de la biodiversité ou son représentant	CARPENTIER Véronique, directrice	REVERDY Wesley
M. le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant	REIF Christophe, directeur régional délégué	
M. le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant	ARNOULD Xavier, élu chambre régionale d'agriculture Grand Est	
M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant		
M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant		
Mme la présidente de l'union forestière Grand Est ou son représentant	DUNOYER Anne, présidente	
M. le vice-président de l'union forestière Grand Est ou son représentant		
M. le président de la coopérative forestière Forêt d'Ici ou son représentant	PETIT Julien, directeur technique	
M. le président des entrepreneurs des territoires du Grand Est ou son représentant	DIEUDONNE Robert, président	
M. le délégué régional d'Experts Forestiers de France ou son représentant	PAILLEREAU Didier	
Mme la représentante régionale du syndicat national des pépiniéristes forestiers	WINNINGER Isabelle	
M. le président de la fédération nationale du bois Grand Est ou son représentant	ORIEL Gérald, président FNB Grand Est	
M. le vice-président de la fédération nationale du bois Grand Est ou son représentant	DACLIN Didier, vice-président FNB Grand Est	
M. le responsable achats bois de la société UNILIN (08-Bazeilles) ou son représentant		
M. le co-gérant de la SARL HURSON (52-Foulain) ou son représentant	CUSSEY Jean-Michel, excusé	
M. le responsable de l'usine EGGER (88-Rambervillers) ou son représentant		
M. le président de la structure interprofessionnelle FIBOIS Grand Est ou son représentant	SIMIER Michaël, président	JUNG Sacha, délégué général JUNKER Claire, déléguée adjointe
M. le président du groupement syndical des négociants de bois de chauffage d'Alsace ou son représentant		
M. le représentant régional de la FGTA-FO		
M. le représentant régional de la FNAF-CGT	MALEVRE Nicolas	
M. le représentant régional de la FNAF-CFDT		
M. le président du comité régional Grand Est de la randonnée pédestre ou son représentant		

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2022-110 du 28 février 2022	Membres présents ou représentés	Accompagnateurs
M. le président de l'association Alsace-Nature ou son représentant		
M. le président de l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne ou son représentant		
M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ou son représentant		
M. le président de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président, excusé Représenté par HECKENBENNER Bruno, directeur	
Mme Meriem FOURNIER, directrice de l'Unité Mixte de recherche Silva, au titre de la recherche ;		
Monsieur Hervé VAN OOST, président du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) bois, au titre de l'innovation et du transfert de technologie		
M. Pascal TRIBOULOT, Université de Lorraine, au titre de l'enseignement et de la formation professionnelle	TRIBOULOT Pascal	
M. Dominique WEBER, président du CODIFAB, au titre de l'ameublement		
M. Bertrand MARCHAL, responsable du site PAVATEX (88-Golbey), au titre du secteur des panneaux de fibre de bois	MARCHAL Bertrand	